

AUX VÉNÉRABLES FRÈRES LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE L'AMÉRIQUE LATINE

LÉON XIII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

En considérant le long cours de Notre Pontificat, il Nous semble que Nous n'avons jamais rien omis de ce qui pouvait affermir et étendre le règne de Jésus-Christ au milieu de vos peuples. Et ce que Nous avons fait, Dieu aidant, en votre faveur, reste dans votre mémoire reconnaissante, Vénérables Frères, au zèle et à la charité de qui Nous n'avons pas en vain confié le soin de faire fructifier les actes prévoyants de Notre ministère. — Maintenant, suivant le désir que Nous en avons conçu depuis longtemps, Nous voulons vous donner un nouveau témoignage de ces sentiments. Depuis le temps de la célébration solennelle du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, Nous avons attentivement songé au moyen par lequel Nous pourrions le mieux pourvoir aux intérêts communs de l'Amérique latine qui comprend plus de la moitié du monde. Et Nous avons pensé que ce qui répondrait le mieux à cet objet serait que vous tous, évêques de ces régions, vous puissiez vous réunir et vous consulter ensemble sur Notre invitation et sous Notre autorité. Nous estimions, en effet, qu'en mettant en commun vos avis et les lumières de votre prudence, vous seriez parfaitement aptes à prendre des résolutions pour que, parmi ces peuples, liés entre eux par l'affinité de la race, l'unité de la discipline ecclésiastique fût assurée, en même temps que la pureté des mœurs restât en rapport avec la profession catholique, et qu'ainsi, par les efforts de tous les bons citoyens, l'Église pût jouir publiquement de prospérité. Et ce qui contribuait grandement à la réalisation de ce dessein, c'est que vous-mêmes, priés de donner votre avis, vous y avez répondu par le plus grand assentiment. — Et lorsque, enfin, le moment fut venu de donner suite à ce projet arrivé à maturité, Nous vous avons donné, Vénérables Frères, le choix du lieu où devrait se tenir votre assemblée. Or, pour le plus grand nombre, vous avez indiqué que vous vous réuniriez volontiers à Rome, par cette raison aussi qu'il serait plus facile à la majorité d'entre vous de venir ici que de se rendre par des chemins difficiles dans quelque ville américaine éloignée. A cette

manifestation de votre avis qui n'était pas un léger témoignage de votre attachement au Siège apostolique, Nous ne pouvions moins faire que de donner Notre entière approbation. Cependant une chose Nous afflige ; c'est que, dans la condition où Nous sommes maintenant, Nous n'avons plus la faculté de vous traiter à Rome, quand vous y serez, avec toute la libéralité et tous les honneurs que Nous le voudrions.

En conséquence, Nous avons déjà donné ordre à la Sacrée Congrégation, qui a charge d'appliquer les décrets du Concile de Trente, de convoquer à Rome, pour l'an prochain, l'Assemblée de tous les évêques des républiques de l'Amérique latine, et de prescrire, en temps utile, les règles qui devront présider à cette réunion.

Et, en attendant, comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous donnons très affectueusement, à vous, Vénérables Frères, au clergé et aux peuples confiés à chacun de vous, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, au jour même de la Nativité de Notre Seigneur Jésus, l'an 1898 et le vingt et unième de notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

VENERABILIBUS FRATRIBUS ARCHIEPISCOPIS ET EPISCOPIS EX AMERICA LATINA

LEO PP. XIII

VENERABILES FRATRES, SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM

Cum diuturnum recolimus Pontificatus Nostri cursum, nihil unquam prætermisisse videmur, quod ad constabiliendum in istis gentibus promovendumque Christi regnum pertineret, rerum quidem, quas Deo opitulante adhuc vestra causa gessimus, manet apud vos memoria et gratia, Venerabiles Fratres; quorum navitati diligentiaëque illa providentiæ Nostræ officia haud frustra commendavimus. — Nunc vero Nostri erga vos animi novum extare documentum volumus; id quod jamdiu Nobis in optatis fuit. Etenim ex quo tempore sæcularia sollemnia agebantur quartum ob memoriam detectæ Americæ, sedulo cogitare cœpimus, qua potissimum via communibus nationibus latini nominis, novum orbem plus dimidia parte obtinentis, prospicere possemus. Optimum autem ad eam rem fore perspeximus, si quotquot essetis ex istis civitatibus Episcopi consultum inter vos, invitatu et auctoritate Nostra, conveniretis. Siquidem conferendis consiliis sociandisque prudentiæ fructibus, quos cuique vestrum usus rerum peperisset, apte per vos provisum iri intelligebamus, ut apud eas gentes, quas idem aut certe cognatum genus conjunctas teneret, unitas ecclesiasticæ disciplinæ salva consisteret vigescerent digni catholica professione mores, atque concordibus bonorum studiis Ecclesia publice floreret. Illud etiam magnopere suadebat initium exequi consilium, quod vos, sententiam rogati, hujusmodi propositum ingenti cum assensu excepissetis. — Ut autem venit perficiendæ rei maturitas, optionem vobis fecimus, Venerabiles Fratres ut eligeretis locum, ubi id habendum esse consilium videretur. Porro autem vos maximam partem significastis coituros libentius Romam, ob eam quoque causam, quod pluribus vestrum expeditior huc pateret aditus, quam

propter difficillima ista itinera ad longinquam aliquam americanam urbem. Huic declarationi sententiæ vestræ, quæ non leve habebat indicium amoris in Apostolicam sedem, fieri non potuit, quin magna a Nobis comprobatio accederet. Quamquam moleste ferimus, qua nunc conditione sumus, ademptam Nobis facultatem unde vos, Romæ dum eritis, tam liberaliter honesteque tractemus, quam velimus. Igitur sacrum Concilium Tridentinis decretis interpretandis habet jam a Nobis in mandatis, ut concilium Episcoporum omnium e rebus publicis Americæ latinæ Romam convocet in annum proximum atque opportune præscribat, quas illud ad leges dirigi oporteat.

Interea celestium numerum auspiciem, testemque benevolentiae Nostræ vobis, Venerabiles Fratres, et clero populoque singulis concedito Apostolicam benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum ipsa die natali D. N. Jesu MCCCXCVIII, Pontificatus Nostri anno vicesimo primo.

LEO PP. XIII.
